

N° 27/6.20

RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE PSIG "PROPRETÉ URBAINE : DONNONS-NOUS LES MOYENS DE NOS AMBITIONS"

**Infrastructures et gestion urbaine
Sports, bâtiments et environnement**

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 10 juin 2020.
Première séance de commission : mardi 25 août 2020, à 18 h 30, en salle Léman,
av. de Riond-Bosson 14**

Détermination de la Commission des finances : NON

TABLE DES MATIERES

1	OBJET DU RAPPORT	3
2	PRÉAMBULE	3
2.1	L'Office de la Propreté urbaine.....	3
2.2	Terminologie et précisions techniques	3
2.3	Filières de traitement des déchets	4
3	MESURES DÉPLOYÉES ET PLANIFIÉES	4
3.1	Réseau de collecte	4
3.1.1	<i>Mesures déployées</i>	4
3.1.2	<i>Mesures planifiées</i>	5
3.2	Communication et sensibilisation	5
3.2.1	<i>Mesures déployées</i>	5
3.2.2	<i>Mesures planifiées</i>	6
3.3	Partenariat avec les sociétés morgiennes, manifestations et commerçants	6
3.3.1	<i>Mesures déployées</i>	6
3.3.2	<i>Mesures planifiées</i>	7
4	CONCLUSION	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU RAPPORT

Par le présent rapport, la Municipalité répond à la motion déposée le 5 septembre 2018 par le groupe PSIG intitulée "*Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions*".

En séance du Conseil communal du 6 février 2019, la Municipalité ne s'est pas opposée à la prise en considération de cette motion qui comprend notamment 3 questions précises et qui sont traitées de manière bien distinctes aux points 3.1, 3.2 et 3.3 de ce présent préavis.

2 PRÉAMBULE

2.1 *L'Office de la Propreté urbaine*

La Propreté urbaine de la Ville de Morges emploie 27 collaborateurs et est équipée de plusieurs véhicules et engins dont 4 camions poids-lourd, 2 balayeuses, 2 véhicules porte-outils, 4 camionnettes et un petit utilitaire. Elle est engagée 7/7 jours afin de garder propre 365 jours par année la ville, ainsi que ses espaces publics et touristiques. Mis à part ses nombreuses autres missions, la Propreté urbaine est très active dans la gestion des filières de recyclage et la qualité du tri des 8'300 tonnes de déchets qu'elle gère annuellement, ceci notamment en mettant à disposition de la population des infrastructures de tri de proximité et en pratiquant le principe du pollueur-payeur au travers de la taxe au sacs. Elle pratique régulièrement des contrôles et surveillances sur les points de collecte. En cas de constat d'infraction au règlement communal sur la gestion des déchets, les contrevenants sont dénoncés à la PRM ou alors directement sanctionnés par une amende d'ordre infligée selon les dispositions de la LAOC.

2.2 *Terminologie et précisions techniques*

En matière de gestion des déchets dans une ville, il est important de rappeler qu'il y a deux catégories bien distinctes à différencier :

1. Les déchets ménagers : ils sont générés par les ménages et les entreprises dont les déchets sont de la même composition que ceux des ménages. Les détenteurs de ces déchets sont connus et le principe du pollueur-payeur peut être appliqué, selon la législation en vigueur. En l'occurrence à Morges il s'agit de la taxe forfaitaire à l'habitant couplée à la taxe au sac.
2. Les déchets de rue ou de voirie : il s'agit des déchets issus de l'utilisation courante du domaine public (repas à l'emporter, mégots, crottes de chiens, chewing-gum, restes de pique-niques, etc.). C'est dans cette catégorie que l'on retrouve principalement la problématique du littering ou du déchet sauvage. Les détenteurs de ce type de déchets sont difficilement identifiables. Le principe du pollueur-payeur ne peut pas être appliqué et ce type de déchets est financé par l'impôt.

Par conséquent il est fondamental de bien faire la distinction entre ces deux catégories car l'approche de leurs gestions globales (collectage et tri, communication et bases légales) sont très différentes.

2.3 Filières de traitement des déchets

Il existe trois notions essentielles en matière de filières de traitement de ces différents déchets :

1. La revalorisation thermique des déchets : il s'agit du processus de combustion des déchets afin de produire de l'énergie. Pour le périmètre de Morges, ces déchets sont acheminés par train vers l'usine de revalorisation thermique de Tridel à Lausanne. L'énergie ainsi produite permet de fournir de l'électricité à plus de 23'000 ménages lausannois et de chauffer plus de 1'300 immeubles par l'intermédiaire d'un réseau de chauffage à distance. Les sacs taxés sont notamment acheminés vers cette filière.
2. La revalorisation par méthanisation : il s'agit du processus de transformation des déchets organiques en méthane avant d'être purifié et injecté sous forme de biogaz dans le réseau de distribution de gaz naturel. Les résidus de cette transformation sont ensuite transformés en compost pour retourner à la terre comme engrais naturel. Les déchets organiques sont valorisés par cette filière.
3. Le recyclage en matière première : il s'agit de déchets triés qui sont ensuite transformés en matière première pour fabriquer des produits identiques à leur composition initiale ou pour d'autres usages. Nous considérons que ce processus n'est pertinent que lorsque tous les aspects du développement durable sont garantis. Quelques filières de recyclage répondent vraiment à ces critères et garantissent un processus traçable sécurisé. Il s'agit principalement du papier/carton, du verre, des métaux et du PET.

3 MESURES DÉPLOYÉES ET PLANIFIÉES

3.1 Réseau de collecte

"Développer un réseau suffisant de poubelles publiques permettant le tri sélectif des déchets, notamment au centre-ville, dans les zones à haute densité de commerces, ainsi qu'aux abords des lieux de loisirs, de promenade et de formation. D'intégrer également à ce réseau des dispositifs permettant de récupérer les cendres et les mégots".

3.1.1 Mesures déployées

- Plus de 250 poubelles de rues et une centaine de distributeurs de sacs à crottes (plus de 580'000 sacs sont utilisés chaque année) sont répartis sur le territoire de la ville, ceci en fonction des différentes typologies urbaines (centre-ville, espaces verts, zones à fort trafic de passants, zones résidentielles, places de jeux, arrêts de bus, etc.). Les déchets collectés dans ces poubelles sont essentiellement issus d'emballages de nourriture et de repas à l'emporter, ainsi que des sacs à crottes de chiens. Les différentes matières qui les composent sont souillées les unes par rapport aux autres. Par conséquent, ces déchets sont difficilement recyclables en matière première et sont acheminés à l'usine Tridel de Lausanne pour y être revalorisés thermiquement. À noter que l'installation de ces poubelles n'est pas figée et régulièrement de nouvelles sont posées ou déplacées, en fonction des besoins et autres observations constatées sur le terrain.
- 100 cendriers ont été installés aux divers endroits de la ville, notamment à certains arrêts de bus et zones très fréquentées par le public. Les résultats sont encourageants et il est constaté une diminution de la quantité de mégots sur le sol.
- Des poubelles permettant le tri à la source des déchets de rues ou de voirie sont actuellement en phase de test, notamment le long des quais. Les premiers résultats sont peu satisfaisants car la qualité du tri est mauvaise.

3.1.2 Mesures planifiées

- Des nouvelles poubelles à tri vont être installées sur le domaine public aux endroits sensibles, même si les premiers résultats sont peu encourageants. En effet, les changements de mentalité en matière d'environnement évoluent avec une prise de conscience croissante de la population. Celles-ci contribueront certainement au succès de cette démarche. Pour ce faire, une communication spécifique et intensive sera déployée dans le cadre de la campagne "Merci de garder Morges propre !".

3.2 Communication et sensibilisation

"Mener une campagne de sensibilisation sur le thème du tri sélectif et du recyclage".

3.2.1 Mesures déployées

- La campagne "Merci de garder Morges propre !" est toujours en cours de déploiement. Elle est organisée parallèlement à la mise en application de la LAOC (Loi sur les amendes d'ordre communale) et se poursuit en 2020 avec plusieurs actions prévues. En 2019 et dans le cadre de cette campagne, les principales actions suivantes ont été déployées :
 - Une signalétique claire a été posée sur le mobilier urbain (poubelles et cendriers) et sur les véhicules communaux.
 - Une campagne d'affichage sur le réseau SGA a été organisée en mai 2019, selon 4 scènes typiques de littering et régulièrement rencontrées sur le domaine public à Morges.
 - La distribution de plus de 45'000 serviettes portant un message incitant à déposer les déchets dans les poubelles ont été distribuées aux commerçants installés à Morges et qui proposent des repas ou de la nourriture à l'emporter.
 - Un concours photos a été organisé dans le cadre de cette campagne. Quatre photographes de la région ont été sélectionnés pour y participer et le thème imposé était de décrire au travers de leurs différents regards la beauté de la ville. Ces images ont été ensuite exposées durant tout l'automne sur les quais.
 - Plusieurs articles de presse ont relaté ces différentes actions et plusieurs communications ont été postées sur la page Facebook de la ville.

Cette campagne a reçu un accueil favorable auprès de la population. Elle permet de remercier les personnes qui adoptent les bons gestes et d'inciter les autres afin de garder la Ville propre.

- Dans le but d'inciter la population aux bonnes pratiques de gestion des déchets, diverses mesures de communication sont déployées, notamment au travers de la directive communale pour le tri et le collectage des déchets ménagers, distribuée chaque année en tous-ménages. À cela s'ajoute les diverses campagnes de communication organisées par notre périmètre intercommunal de gestion des déchets Valorsa, ainsi que par les organismes fédéraux au travers de Swissrecycling, sans oublier les divers ecopoints qui, de par leur configuration, incitent au bon tri des déchets ménagers.
- Depuis 2015, lors des fêtes estudiantines qui marquent la proclamation des résultats des examens du gymnase, une tournée de sensibilisation est faite la nuit directement auprès des fêtards, en partenariat avec d'autres services, dont l'Espace prévention de la Côte. Le succès de ces actions jugé par le résultat constaté au matin est meilleur d'année en année.
- Plusieurs actions de sensibilisation dans le but de prévenir le littering ont été mises en œuvre ces dernières années, dont le Clean-up day, le Coup de balai printanier. Ces actions visaient particulièrement les mégots de cigarettes, les crottes de chiens, les chewing-gum et les restes de repas à l'emporter. À cela s'ajoute la distribution de plus de 6'000 cendriers de poche en matière recyclable.

- Depuis plusieurs années au début de l'été, l'organisme IGSU, qui lutte pour un monde plus propre, est mandaté pour réaliser une campagne de sensibilisation de proximité avec le public.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la LAOC, les conditions cadres qui permettent de sanctionner sur le fait des auteurs d'infractions notamment liées au littering ou au mauvais tri des déchets, ont été mises en place. Cela représente entre 35 et 90 sanctions prononcées par année.

3.2.2 Mesures planifiées

- La campagne "Merci de garder Morges propre !" va se poursuivre en 2020, entre autre au travers d'une exposition organisée en juin 2020 à l'Espace 81. Le thème abordé sera la problématique des comportements et des modes de consommation qui ont pour conséquence la prolifération des déchets et ses effets néfastes sur notre environnement. En outre, une nouvelle campagne d'affichage est programmée au début de l'été.
- Les tournées de sensibilisation lors des fêtes estudiantines de fin d'examens vont se poursuivre ces prochaines années.
- En début d'été de cette année, une nouvelle campagne de sensibilisation au littering, sera mise sur pied par l'organisme national IGSU qui lutte pour un monde propre, ceci au travers de ses ambassadeurs qui sillonnent le terrain et qui nouent des contacts directs avec la population.
- Des informations concernant la problématique des déchets sauvages et la mise en œuvre de la LAOC continueront à être régulièrement postées sur la page Facebook de la ville.
- Des informations périodiques vont être diffusées au travers de la presse locale afin d'inciter la population à limiter le gaspillage alimentaire. En effet et selon une étude effectuée par Valorsa, trop de nourriture non-consommée ou avariée est décelée dans les déchets ménagers.
- D'autres mesures seront déployées ces prochaines années en fonction de l'évolution de la situation et des besoins, en particulier par rapport à l'augmentation de la population et la construction des nouveaux quartiers.

3.3 Partenariat avec les sociétés morgiennes, manifestations et commerçants

"Prendre contact avec les associations de commerçants et de restaurateurs dans le but de conclure un accord viable visant à limiter la distribution de produits plastiques à usage unique (pailles, barquettes, etc..) et de sacs en plastique".

3.3.1 Mesures déployées

- La Municipalité s'engage, par le biais d'actions concrètes et de partenariats avec les sociétés morgiennes, sur les questions de réduction de déchets à la source. En effet, il ne s'agit pas seulement dans ce cadre de mieux traiter les déchets existants, mais également d'éviter d'en produire. Ainsi l'Office de la Propreté urbaine fournit un appui logistique aux diverses manifestations qui se déroulent sur le territoire de la commune. En plus de la livraison et de la fourniture de matériel adéquat, elle prodigue aux responsables d'événements des conseils en matière de gestion des déchets, ceci afin de mettre sur pied des manifestations qui ont un impact restreint sur l'environnement, notamment en produisant un minimum de déchets et en les triant correctement. Lorsqu'une manifestation est terminée, la Propreté urbaine veille également à ce que le domaine public soit rendu propre à ses utilisateurs habituels, ceci en engageant ses propres moyens si nécessaire ou alors en vérifiant que les engagements pris par les organisateurs en matière de nettoyage et de gestion des déchets soient honorés. Les prestations communales peuvent leur être facturées.

- La Ville de Morges a mis gratuitement à disposition de ses habitants, entreprises, associations et organisateurs de manifestations, un stock de 20'000 gobelets en plastique réutilisables, seuls les frais pour le transport et le nettoyage sont facturés. Cette mesure remporte un franc succès, plus de 35'000 gobelets ont été prêtés aux différentes manifestations de 2019.
- Des cendriers de poche ont été distribués aux divers commerces de la ville pour mise à disposition de leurs clients.
- Un code de conduite concernant la gestion des déchets et de la propreté destiné aux tenanciers de kiosques et autres commerces de nourriture à l'emporter a été mis en place et distribué il y a quelques années.

3.3.2 Mesures planifiées

- Un énorme potentiel reste à développer avec les commerces et les manifestations en matière de réduction de déchets, par exemple en interdisant l'usage d'ustensiles en matière plastique mono-usage pour les plats à l'emporter.
- La Municipalité soutient la proposition du groupe PSIG pour la réalisation d'une charte ou d'un accord sur l'usage de la vaisselle jetable. Celle-ci est en cours d'élaboration.
- La Municipalité réalisera un partenariat avec la COOR et l'association reCIRCLE pour offrir aux clients des commerces d'alimentation la possibilité d'utiliser des contenants réutilisables. ReCIRCLE propose en effet une offre de contenants réutilisables diversifiée répondant aux différents besoins et usages des commerces comme des clients. Concernant les commerces, ils devront payer une cotisation annuelle de CHF 150.00 par année. Étant donné le tarif annuel de la participation à ce programme pour les commerces, la Ville de Morges participera à hauteur de 50 % des cotisations annuelles soit CHF 75.00 par commerce, et ce pour les deux premières années. La Municipalité mettra en œuvre cette action dès septembre 2020. Un bilan de l'opération sera réalisé dans le cadre du rapport de gestion 2020.
- Une nouvelle distribution auprès des commerçants de serviettes portant un message de sensibilisation sera organisée au début de la prochaine saison estivale.
- Une nouvelle campagne de sensibilisation destinée aux commerçants sera organisée dans le but de leur rappeler les obligations légales en matière de tri et de revalorisation des déchets organiques.
- Un nouveau cahier des charges d'attribution des emplacements des commerces saisonniers installés sur le domaine public est en cours d'élaboration. Celui-ci contiendra un volet concernant la limitation et la gestion des déchets.

4 CONCLUSION

La Municipalité adhère complètement à la prise de conscience collective en matière de gestion de nos ressources naturelles. Ainsi elle souhaite non seulement mettre en place des conditions qui permettent une gestion optimale des déchets, mais aussi agir en amont en participant à la sensibilisation de la population pour faire changer les habitudes de consommation. Ceci dans le but inéluctable de diminuer la quantité de déchets produite et parallèlement de favoriser une vraie économie circulaire.

Ainsi et au regard des points évoqués ci-dessus, l'enjeu primordial en matière de gestion des déchets et de l'épuisement des ressources réside principalement par leur diminution à la source en modifiant nos habitudes de consommation. La révision de l'OTD (Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets) vers l'OLED (Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets) en est un exemple éloquent. Celle-ci, entrée en vigueur en 2016, vise notamment à promouvoir une exploitation durable des matières premières naturelles et une valorisation des déchets respectueuse de l'environnement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG "Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2020.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella